



ÉTÉ 2026

GUIDE DE DÉPÔT

Programme de soutien financier **ACCOMPAGNEMENT**

— des personnes handicapées en camp de jour

Ce programme financier vise à répondre aux besoins d'accompagnement des personnes handicapées en contexte de camp de jour.

*Est reconnue comme personne handicapée : « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. » (Chapitre E-20.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale).

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Favoriser la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport et de plein air
- Soutenir financièrement l'embauche du personnel d'accompagnement dans les camps de jour de l'Estrie



Période de dépôt

Du 20 février 2026 au 17 avril 2026, midi

*Notez qu'après midi à cette date, l'envoi du formulaire ne sera plus possible, même si vous aviez déjà commencé à le remplir.

Réponse du CSLE

Dans la semaine du 18 mai 2026

Réalisation du projet

Entre le 22 juin 2026 et le 21 août 2026

Dépôt du bilan

Au plus tard le 25 septembre 2026

ORGANISATIONS ADMISSIBLES¹

- Les **MRC et municipalités** offrant un service de **camp de jour 5-12 ans**
- Les **organismes** à but non lucratif légalement incorporés, gestionnaires de programmes spécialisés (ex. : vélo, soccer, théâtre, loisir scientifique) offrant un service de **camp de jour 5-12 ans**
- Les **organismes** à but non lucratif légalement incorporés, **dédiés exclusivement aux personnes handicapées**, offrant un service de **camp de jour 13-21 ans**

*Seules les organisations en règle avec le CSLE dans le cadre de précédentes demandes seront admissibles.

*Camps de vacances : se référer au [Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances \(PAFACV\)](#) du ministère de l'Éducation.

¹Considérant les mandats et les ressources confiés au Conseil Sport Loisir de l'Estrie en date de janvier 2026. Dans le cadre de cet appel, le territoire desservi fait référence aux MRC suivantes : Haut-Saint-François, Val-Saint-François, Coaticook, Granit, Sources, Memphrémagog, Ville de Sherbrooke.

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LE FORMULAIRE

- Tableau financier du projet
- Tableau d'identification des participants et des participantes
- Résolution du conseil d'administration ou du conseil municipal de l'organisme demandeur

DÉTAILS DU SOUTIEN FINANCIER



Sous réserve de la réception des fonds par le ministère de l'Éducation du Québec, l'aide financière accordée est non récurrente et se fera en un seul versement.

*Le Conseil Sport Loisir de l'Estrie ne s'engage pas à soutenir financièrement tous les organismes admissibles. S'il y a une surabondance de demandes, le comité régional d'analyse déterminera les organismes à soutenir parmi les demandes les plus pertinentes et ce, selon les critères en vigueur.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Salaire du personnel d'accompagnement

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Toute autre dépense que le salaire du personnel d'accompagnement
- Charges sociales
- Salaire du personnel sur les heures de service de garde

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISME DEMANDEUR

- Voir à la sélection, à l'embauche, à l'encadrement et à la rémunération du personnel d'accompagnement (par souci de sécurité, le CSLE suggère que votre personnel accompagnateur soit âgé de 16 ans et plus).
- Voir à la formation du personnel d'accompagnement (doit minimalement avoir suivi la formation *Certification en accompagnement camp de jour* offerte par le CSLE, ou une formation équivalente dans le domaine).
- Effectuer la vérification des antécédents judiciaires du personnel accompagnateur (*Loi 45 – Loi sur la sécurité et l'intégrité dans les sports et loisirs*).
- Advenant l'octroi d'un soutien financier, fournir un bilan au plus tard le 25 septembre 2026.

CRITÈRES D'ANALYSE DES PROJETS

- Moyens utilisés pour faciliter la participation des personnes handicapées en camp de jour
- Ampleur et types de besoins d'accompagnement des participants et des participantes
- Qualité et réalisme du montage financier
- Tout autre critère déterminé par le comité régional d'analyse

Toute demande incomplète, non conforme aux normes établies au programme, et/ou reçue **après le 17 avril 2026** sera automatiquement rejetée.

Pour toute question concernant le programme, contactez Claire Gaudreault, au cgaudreault@csle.qc.ca, ou par téléphone, au 819 864-0864, poste 229.